

BAREME DES HONORAIRES COMPAGNIE IMMOBILIERE PARENT

HONORAIRES DE VENTE

- Local à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, terrain à bâtir, cession de bail :

Mandat simple ou semi-exclusif	5 % TTC* du prix de vente
Pour tout mandat VIP**	4 % TTC* du prix de vente
	vente
Vente en viager	7% TTC* de la valeur vénale
Forfait minimum pour toute transaction	3 000€ TTC*
A la charge des vendeurs ou des acquéreurs selon le mandat, les honoraires s'entendent comme maximum	

HONORAIRES EXPERTISE

Avis de valeur par expert immobilier agréé CEIF	180€ TTC*
---	-----------

HONORAIRES d'acte de LOCATION (en zone A bis –décret 2013-392 du 10 mai 2013)

- Bail d'habitation nu et meublé

A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	12€ TTC*/m²
Etat des lieux	3€ TTC*/m²

A la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	12€ TTC*/m²
Etat des lieux	3€ TTC*/m²
Rédaction et diffusion d'annonce, recherche du locataire, négociation, accompagnement, vérification de solvabilité, mise en place du locataire, pré-état des lieux	4% TTC* du montant du loyer annuel HC

- Bail commercial

A la charge du preneur	15% TTC* du loyer de base sur la 1 ^{ère} période triennale
------------------------	---

- Autres locaux :

A la charge du locataire	forfait 120€ TTC*
A la charge du bailleur	forfait 120€ TTC*
Frais de dossier (à partager par moitié)	100€ TTC*

Honoraires en date du 01/09/2025

*TVA : 20% **Vendeur Immobilier Privilégié

